



# Les Syndicats Grecs et la Crise

Un acteur important sous pression

ZOE LANARA  
Juin 2012

- La Grèce a traversé dans les dernières années un programme d'ajustement économique jamais vu dans l'histoire qui a durement frappé les travailleurs et travailleuses.
- Les prévisions d'une reprise économique du pays ne sont pas meilleures malgré les coûts élevés pour le système social et les citoyens. Les conséquences négatives sont clairement visibles sur le marché de l'emploi et lisible sur la détérioration de la situation sociale.
- La situation actuelle est une épreuve rude pour la cohésion sociale et confronte les syndicats grecs et leur travail avec des défis et désagréments plus grands.
- Les réformes minent le travail des organisations syndicales et touchent à la cohérence de la représentation collective. En outre, les travailleurs et les syndicats se retrouvent dans un rapport d'emploi fragmenté marqué par le marché de l'emploi précaire et flexible dans une lutte inégale contre les employeurs dont les droits ont été excessivement renforcés.



## Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2. Une politique d'ajustement économique: l'arrière-plan et la philosophie</b>	<b>2</b>
<b>3. L'ajustement par la récession: un cercle vicieux</b>	<b>3</b>
<b>4. L'éviction des travailleurs – le démantèlement des relations de travail</b>	<b>4</b>
4.1 Le chômage	4
4.2 L'éviction économique et sociale	5
4.2.1 Qui paie pour la crise? Les effets économiques sur les travailleurs	5
4.2.2 La pauvreté et l'exclusion sociale	6
4.3 L'éviction institutionnelle: l'attaque des institutions de droit du travail	7
<b>5. A contre-courant: les défis pour les syndicats</b>	<b>8</b>
<b>6. Remarque finale</b>	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>11</b>

## 1. Introduction

Dans le cadre du programme d'ajustement économique dont l'élément essentiel est le mécanisme de crédit du Fonds Monétaire International (FMI), de l'Union européenne (UE) et de la Banque centrale de l'Europe (BCE), la Grèce a été conduite aux mesures d'ajustement financier et structurel jamais survenues dans cette ampleur qui doivent être exécutées dans une période de temps extrêmement courte et dans un contexte international très compliqué. Le programme conclu va de paire avec conditions strictes dont l'exécution constitue la condition préalable au versement d'autres tranches de crédit. Déjà les premiers points d'application du programme font redouter des suites négatives pour l'économie, le marché de l'emploi et pour la société en général car le programme contient entre autres des mesures dont les effets désavantageux sur la situation de l'emploi, sur les organisations des travailleurs et sur la situation sociale sont déjà reconnaissables. Ici, on peut noter avant tout les licenciements, le gel ou la réduction des salaires, des traitements et des pensions, des économies au niveau de toutes les dépenses publiques ainsi que l'augmentation des impôts, les privatisations et ajustements structurels comme la restructuration radicale du marché de l'emploi et le démantèlement des institutions de droit du travail.

Les conséquences sociales et économiques de cette politique d'austérité sont surtout durement ressenties par les travailleurs, les retraités et les contribuables honnêtes. Les travailleurs se sont fait dérober de plusieurs manières en quelque sorte leurs droits :

- La perte de poste de travail et de revenu leur enlève la base financière pour faire face aux conséquences graves de la crise ;
- La perte des droits décisifs en matière sociale et syndicale affaiblit leurs possibilités institutionnelles de s'opposer aux injustices ;
- De même, les effets secondaires de la crise en relation avec les mesures d'ajustement se font remarquer : les augmentations des impôts continuent de réduire le revenu disponible et les coupes sombres au niveau des dépenses sociales limitent l'accès aux services sociaux importants pendant que les coûts de vie demeurent irrémédiablement élevés.

La situation actuelle est une épreuve rude pour la cohésion sociale et confronte les syndicats grecs et leur travail avec des défis et désagréments plus grands. Jusqu'à présent, l'application du programme d'ajustement a déjà conduit à un recul quantitatif et qualitatif dans les relations industrielles qui a rendu caduc les conquêtes remportées par les représentations démocratiques des travailleurs dans le partenariat social en deux décennies.

## 2. Une politique d'ajustement économique : l'arrière-plan et la philosophie

La Grèce est le premier pays de la zone Euro qui a demandé un crédit pour remédier à sa dette publique croissante et son haut déficit de bilan des paiements courants. Pour s'assurer un crédit de 110 milliards d'euros du FMI, de l'UE et de la BCE,<sup>1</sup> la Grèce a signé en mai 2010 un mémorandum de trois ans selon lequel elle s'oblige à introduire des mesures économiques et financières de même que des réformes structurelles d'après un emploi du temps rigoureux sous le contrôle des créanciers. Comme condition préalable pour le versement des tranches de crédit, le gouvernement grec devait selon l'une des clauses obligatoires voter plusieurs séries de programmes d'austérité et entreprendre des ajustements structurels vastes.

Sous la pression violente des marchés financiers, une stratégie d'ajustement financier sans ménagement a été imposée à la Grèce : le pays doit dans un intervalle de temps et dans un volume sans précédent dans l'histoire réduire son déficit : 15,5 pour cent du produit national brut (PNB) entre 2010 et 2013.<sup>2</sup> Ces délais difficiles à tenir et objectifs quantitativement irréalistes ont été dictés à priori sans tenir compte des conditions spécifiques de l'économie grecque et du contexte sociopolitique du pays. La « capacité de réforme » de la Grèce et les lacunes du système politique (Featherstone 2011) ont été à cet effet ignorées. De même, les points faibles et endémiques de l'économie n'ont pas été considérés comme par exemple la faible capacité productive, l'énorme grande économie souterraine, les fraudes fiscales et le changement technologique insuffisant dans l'industrie respectivement les innovations manquantes.

1. Connu ensemble sous le nom de « Troïka »

2. Pour les premières années, une réduction de déficit plus élevée a été estimée : 7,5 pour cent du PIB en 2010, 4 pour cent en 2011 ainsi que 2 pour cent chaque année en 2012 et 2013 (FMI 2010).

Comparativement à la crise de la dette du soi-disant « tiers-monde » dans les années 80 ou la crise des « états du tigre » asiatiques dans les années 90, un plan imposé qui est la thérapie de choc du FMI se reflète sur la Grèce lequel plan sera maintenant appliqué avec l'aide de l'UE aussi dans la zone Euro. Ainsi les mesures d'ajustement économique introduites en Grèce visent à atteindre la consolidation du budget particulièrement par la politique de rigueur avec les coupes radicales au niveau des dépenses publiques et les mesures structurelles à long terme comme les réformes fiscales, pour maîtriser le déficit budgétaire et augmenter les recettes de l'état.

Un programme d'ajustement économique à suivre à la recette standard du FMI (Easterly 2002, Stiglitz 2002) mise sur une croissance orientée vers l'exportation qui sera soutenue par une dévaluation. Comme cela n'est pas techniquement possible dans la zone Euro, la Grèce est contrainte à une politique sans pitié de « dévaluation interne » /déflation pour renforcer la compétitivité et l'exportation sans tenir compte du fait que cette démarche a déjà toujours échoué dans le passé, a conduit à la récession et n'est pas justifiable socio-politiquement (Roubini 2011). Le point culminant de cette politique de déflation est la dévaluation du travail par une baisse rigoureuse des coûts de travail ainsi que la dérégulation respectivement la flexibilisation du marché de l'emploi qui va de paire avec les réductions directes des salaires et les mesures de restructuration des institutions du marché de l'emploi.

Plusieurs « paquets de sauvetage » subséquents ont été présentés comme dernier moyen d'éviter la faillite à la Grèce. Ceux qui vont de paire avec les restrictions ont été tous et sans exception adoptés par la législation grecque et appliqués sans dialogue social préalable et sans tenir compte des implications sociales et politiques profondes. Les questions de cohésion et de protection sociales n'ont pas seulement été ignorées par les créanciers et les instances de vérification mais aussi par les législateurs grecs.

### 3. L'ajustement par la récession : un cercle vicieux

Selon l'estimation du programme d'ajustement économique, il serait nécessaire pour la Grèce « to swim against the tide during adjustment » (Commission Européenne 2010). Le pays a à peine réussi à rétrécir son déficit budgétaire de cinq pour cent du PIB mais le résultat

de l'application des mesures après les 21 premiers mois révèle que celles-ci ont des effets secondaires extrêmement négatifs.

Le programme tient la Grèce prisonnière dans un cercle vicieux puisque la rigoureuse austérité déclenche une crise économique que d'autres mesures d'austérité, de nouvelles taxes et une récession profonde suivront qui, à leur tour, limiteront la croissance économique et empêcheront la création de nouveaux postes de travail et mettront en péril la cohésion sociale. Les mesures exécutées en Grèce ont conduit à la régression économique et à la récession, ce qui indique par là que probablement le remède prescrit « cause plus de mal que de soulagement » (Bordo et Schwartz 2000 : 158), parce que « des dépressions conjoncturelles seront des régressions conjoncturelles et des régressions conjoncturelles des crises économiques » (Stiglitz 2000 : 12). Après cinq ans de crise économique, le cocktail de mesures de la Grèce pouvait en effet aboutir au record non souhaité, en ayant comme conséquence la « chute économique la plus raide des temps nouveaux » (Reuters 2012).

Avec l'aggravation de la situation économique en Grèce, les problèmes de l'application du programme d'ajustement économique augmentaient car les recettes de l'état demeuraient largement en-dessous des données à atteindre et au niveau de certaines catégories de dépenses, les plafonds budgétaires recommandés avaient été dépassés (Commission européenne 2011). En décembre 2011, la forte régression conjoncturelle avait été confirmée dans le cinquième rapport de vérification du FMI où tous les objectifs non atteints avaient été listés (FMI 2011). La régression du PIB (au total de 16 pour cent au début de la crise) était de sept pour cent (EL.SAT 2012c) de loin plus élevée que les prévisions du gouvernement pour 2011 de 5,5 pour cent et se trouve ainsi être la régression la plus élevée dans l'histoire d'après-guerre (INE/GSEE 2011). On s'attend à ce que la croissance soit pour une période plus longue plus en-dessous que la croissance moyenne d'avant la crise. Avec cet arrière-plan, même la prévision de croissance déjà corrigée à la baisse de 2,75 à trois pour cent (FMI 2011) est encore peut-être trop optimiste.

Avec l'aggravation de la récession au cours de l'année 2011, la situation financière a aussi considérablement empiré. Le manque de liquidité et de capital conduisit les investissements à la paralysie et influença énormément la demande intérieure qui baissa fortement de 16,4 pour

cent entre 2009 et 2011 (FMI 2011). Dans le secteur privé, les bilans étaient sous pression et les faillites des firmes de petites et moyennes entreprises (PME) constituant jusqu'alors l'épine dorsale de l'économie, atteignent des volumes épidémiques : 2010 et 2011, 68.000 PME sont sorties du marché et pour d'autres 53.000, la fermeture d'entreprise est apparemment proche,<sup>3</sup> ce qui a des conséquences lourdes sur la situation des salariés. L'indice de production industrielle se situait en décembre 2011 à 11,3 pour cent plus bas qu'à la même période de l'année précédente (EL.STAT 2012b) et le recul dans le volume du commerce en détail de 8,9 pour cent en novembre 2011 par rapport à novembre 2010 reflète la faiblesse dramatique de la consommation (EL.STAT 2012a). Cela signifie dans le rapport du FMI que la pression sur le secteur bancaire par les pertes de dépôts et le recul des crédits particuliers aurait augmenté de plusieurs fois (FMI 2011 : 6).

L'application du programme d'ajustement économique montre clairement que le cocktail de mesures imposé à la Grèce n'a aucun effet contraire sur les problèmes mais conduit plutôt le pays probablement même entièrement à la ruine. Entre autres, les finances publiques ne peuvent pas être ramenées à un cours porteur. Selon le rapport du FMI, on s'attend à ce que la dette publique atteigne en 2013 avec 187 pour cent du PIB son niveau le plus élevé et revienne jusqu'en 2020 à 152 pour cent – respectivement à 120 pour cent en considérant la participation volontaire du secteur privé<sup>4</sup> – ce qui réduit à peine les préoccupations de la solidité de la situation de la dette. (FMI 2011 : 6). Les perspectives d'une reprise économique du pays ne sont pas meilleures malgré des coûts élevés pour le système social et les citoyens. Les conséquences négatives sont clairement visibles sur le marché de l'emploi et lisible sur la détérioration de la situation sociale.

#### 4. L'éviction des travailleurs – le démantèlement des relations de travail

Dans la situation actuelle, les travailleurs grecs sont sérieusement et irréversiblement touchés par la perte de revenu et de postes de travail ce qui amoindrit leur capacité à surmonter les conséquences négatives de la crise. D'autre part, les travailleurs sont évincés par la perte des

droits sociaux et syndicaux décisifs qui provient de la continuation du démantèlement des institutions de droit du travail. La baisse du standard de vie des travailleurs va en effet de paire avec une perte des capacités institutionnelles qui est à prendre au sérieux.

Les mesures d'ajustement économiques sont imposées à un marché d'emploi déjà éparpillé qui est marqué par la croissance faible des postes de travail, l'insécurité, la chute des salaires, des taux élevés de travail au noir, des mécanismes de contrôle insuffisants, le chômage élevé dans la jeunesse et chez les femmes ainsi que des relations de travail précaires avec les migrants. Ensemble avec une économie parallèle assez grande, ces facteurs aggravent les conséquences négatives des mesures d'ajustement sur la situation des salariés et accentuent les inégalités déjà existantes.

##### 4.1 Le chômage

Les quelques cinq millions de travailleurs grecs sont à la deuxième place derrière la Corée du sud parmi tous les pays de l'OCDE s'agissant de leur moyenne du temps de travail par an. La Grèce vient d'être justement rejetée au niveau des années 60 et se trouve face à l'éparpillement du marché de l'emploi : pour la première fois dans l'après-guerre, le nombre des sans-emplois dépasse celui des travailleurs.

Avec la récession, les taux de chômage s'accéléraient à des niveaux jamais atteints : de 18,2 pour cent en octobre 2011 à 20,9 pour cent en novembre 2011 en comparaison avec 13,9 pour cent en novembre 2010 (EL.STAT 2012b). Le nombre des travailleurs était de 3.901.269, celui des chômeurs 1.029.587 et le nombre de ceux qui ne sont pas actifs en économie 4.423.657 (Ebenda). La part réelle de chômage est estimée de 22 à 23 pour cent (INE/GSEE 2011)

Le taux de chômage a doublé dans les trois années de 2009 à 2011. Entre mars 2008 et mars 2011 le nombre des inscrits comme sans travail a augmenté de 95 pour cent (INE/GSEE 2011). La part des chômeurs parmi les jeunes est particulièrement plus préoccupante et se trouve à 48 pour cent. De même, chez les femmes le taux de chômage atteint avec 24,5 pour cent le plus haut niveau de tous les temps contre 18,3 chez les hommes. Cela indique que la politique d'austérité renforce les

3. Cela provient d'une enquête de l'association du commerce en détail de la Grèce (ESEE) de décembre 2011.

4. On devrait atteindre une diminution de la dette avec la participation volontaire du secteur privé Private Sector Involvement (PSI).

inégalités entre les sexes. Le médiateur grec rapporte depuis mai 2008 un nombre sans cesse croissant de plaintes sur des licenciements non justifiés pour raison de grossesse ou de congés de maternité ainsi qu'une augmentation d'harcèlements sexuels. Les femmes, particulièrement celles enceintes ou les nourrices sont surtout concernées par la législation par laquelle une flexibilité au marché de l'emploi devrait être promue et avant tout contenir des clauses qui permettent aux employeurs de transformer des contrats d'emploi à plein temps en contrats de travail flexibles basés sur des heures de travail (ILO 2011).

La série de mesures d'austérité annoncée au parlement le 12 février 2012 prévoit la suppression de 150.000 postes de travail dans le secteur public. Par cette récession continue avec les fermetures d'entreprises dans l'industrie et le commerce et l'affaiblissement des droits des travailleurs, il existe déjà peu d'espoir de renversement du nombre des chômeurs dans un temps prévisible.

## 4.2 L'éviction économique et sociale

La politique de dévaluation interne qui a été erronément jugée par les créanciers de la Grèce comme la condition préalable pour le renforcement de la compétitivité et de l'exportation, touche en premier lieu les travailleurs, les retraités et leurs familles : plusieurs réductions fortes des salaires et pensions en même temps qu'un seuil de fiscalité impitoyable décimaient les revenus disponibles des ménages, creusaient le pouvoir d'achat et poussaient une grande partie de la population à l'exclusion.

### 4.2.1 Qui paie pour la crise?

#### Les effets économiques sur les travailleurs

L'étendue et la vitesse de l'éviction subie par les travailleurs, les retraités et leurs familles restent uniques dans l'histoire d'après-guerre.

Selon les données récentes du ministère grec du travail, le volume total des salaires et traitements a baissé au cours des deux dernières années de manière à couper le souffle de 9,2 milliards d'euros (Parlement grec 2012). En gros, c'est une perte moyenne d'au moins 1500 euros du gain annuel des travailleurs au début de l'année 2012 par rapport à 2010. Les coûts totaux des salaires et traitements ont depuis 2009 baissé de 25 pour cent : de 36,1

milliards d'euros pour 2,74 millions de salariés en 2009 à 26,8 milliards d'euros en début 2012. Les coupes récentes s'ajoutent encore aux mesures d'austérité précédentes car entre mai 2010 et mai 2011, les traitements dans le service public et le secteur public élargi ont été réduits de 15 pour cent respectivement de 30 pour cent. Cependant, on s'attend pour 2012 à une autre baisse des salaires et traitements de 7,6 pour cent par rapport à 2011.

En effet, le dernier paquet de rigueur<sup>5</sup> – qui a été voté le 12 février 2012 par le parlement grec sous la pression de la troïka pour s'assurer de la participation du secteur privé à la taille de l'ardoise – aura un effet très préjudiciable sur les ménages privés. Ces mesures d'austérité jusqu'à présent les plus rigoureuses complètent les mesures déjà existantes. Le salaire minimum national, le dernier seuil de protection pour les travailleurs dans le domaine des bas salaires a été réduit de 22 pour cent et pour les jeunes travailleurs même de 32 pour cent, ce qui réduit le salaire mensuel brut à une somme de 585 respectivement de 490 euros. L'allocation de chômage a été aussi réduite de 461 à 358 euros. Dans le même temps, la suppression du principe de protection de droit du travail de l'effet ultérieur des conventions collectives sectorielles réduira les salaires de 40 pour cent du moment que les traitements dans les contrats individuels s'orientent automatiquement encore vers le salaire de base respectivement vers le niveau le plus bas du salaire dès la fin des conventions collectives. Pour les nouveaux travailleurs qui entrent sur le marché de l'emploi, cela signifie qu'ils sont catégorisés comme peu qualifiés ou sans qualification dès la prise de travail.

La spirale descendante des salaires va encore s'accélérer puisque des dispositions par rapport aux conditions de travail, qualifications et ancienneté de même que toutes les augmentations automatiques des salaires seront suspendues respectivement gelées. Ces réductions de salaires fortes agiront défavorablement sur la sécurité sociale et les caisses de retraite qui de toute manière sont déjà déficitaires avec un coût de 4,2 milliards d'euros en contributions pour le plus grand office de sécurité sociale de la Grèce (IKA) alors qu'en raison de la crise le déficit annuel aux contributions de la sécurité sociale est d'environ 6,7 euros (Parlement grec 2012). Il s'ensuit que le chiffre de plus d'un million de chômeurs et la tendance continue du chômage croissant accentueront encore les difficultés des sécurités sociales.

5. Loi 4046/2012 (FEK A'28/14-2-2012).

Par ailleurs, toutes les pensions déjà réduites une fois dans les secteurs public et privé vont encore baisser de dix à douze pour cent. Les prestations sociales et les dépenses d'aide sociale seront encore réduites de 50 pour cent.<sup>6</sup> Avec d'autres dispositions, les impôts pesants déjà sur les ménages grecs seront augmentés et de nouvelles taxes imposées. Les impôts directs qui ne sont pas liés à la capacité de paiement des contribuables amoindrissent davantage avec les différents impôts indirects et taxes les revenus des ménages qui sont de toute manière déjà décimés. Les impôts sont souvent fixés rétroactivement et le non paiement est puni par la saisie d'objets publics importants comme par exemple le branchement d'eau : le fournisseur public d'électricité DEI est utilisé comme autorités d'exécution de recouvrement d'une taxe foncière controversée.

Dans le même temps, les impôts indirects croissants commencent à chauffer l'inflation qui est montée à 3,4 pour cent de points en 2010 et rétrécissent encore davantage le pouvoir d'achat des salaires et des pensions (INE/GSEE 2011). Les citoyens doivent également comme auparavant s'en sortir avec les coûts de vie augmentant fortement. L'indice du prix du consommateur a monté en janvier 2012 de 2,3 pour cent par rapport à la même période de l'année passée avec un taux de changement annuel de 5,2 pour cent (EL.STAT 2012b). D'une part, les prix des biens et services publics comme l'énergie montent et de l'autre, les coûts des biens de consommation basique sont très élevés en comparaison européenne comme il en ressort d'une étude récemment menée par le ministère du développement, de la compétitivité et du transport maritime dans laquelle les prix des biens de consommation basique ont été comparés à ceux de l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne et la Bulgarie. Les taux grecs de la taxe à la valeur ajoutée de 23 pour cent et 13 pour cent pour certaines marchandises font partie des plus élevés au sein de l'UE.

#### 4.2.2 La pauvreté et l'exclusion sociale

Dans la situation actuelle, les inégalités existantes augmentent et donnent lieu à de sérieuses préoccupations par rapport à la pauvreté et à l'appauvrissement des ménages. Selon les données publiées par Eurostat pour 2010, presque 28 pour cent (3 031 000) des Grecs vivent

dans la pauvreté et l'exclusion sociale (Eurostat 2012). Établi selon les tranches d'âges, 28,7 pour cent des enfants de moins de 17 ans, 27,7 pour cent de 18 à 64 ans et 26,7 pour cent de plus de 65 ans vivent au seuil de la pauvreté. Ces chiffres se réfèrent à l'année 2010. Du moment que la crise s'est depuis lors accentuée, le nombre de Grecs à classer comme pauvres s'est probablement encore élevé.

D'après les enquêtes récentes en Grèce, il en ressort quels effets l'augmentation des impôts avec les réductions de salaires dans le secteur public et les limitations des revenus dans le secteur privé ont sur les taux de pauvreté et l'étendue de l'inégalité sociale : en 2010, cinq pour cent de la population ont été abaissés au seuil de pauvreté fixé pour 2009 en raison des salaires diminuant, en plus des 20 pour cent de Grecs qui sont déjà classés comme pauvres (Matsaganis et Leventi 2011). Les ménages endettés sont menacés d'insolvabilité au cas où l'incapacité de rembourser les crédits peut conduire beaucoup à perdre la propriété de leur logement.

Comme la crise économique continue de gagner du terrain, la pauvreté s'étend aussi dans la classe moyenne actuelle. Par ailleurs, à part la pauvreté, le manque d'abri et la criminalité prennent de l'ampleur. Il n'existe pas encore beaucoup d'estimations et de résultats d'enquête scientifiques fiables sur les « nouveaux pauvres » mais les indications qui viennent des institutions non étatiques, les organisations d'aide, les communes, les écoles et églises sont préoccupantes (Korge/Batzoglou 2012). Les autorités municipales admettent à Athènes que l'infrastructure sociale municipale devrait être agrandie dans les derniers mois pour pouvoir aider les citoyens qui manquent de quelque chose (Fotiadis 2012). Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, le ministère de l'éducation s'est trouvé contraint, en raison de la mauvaise alimentation des enfants en âge scolaire dans 18 écoles de la région de Attikas – une des régions les plus durement frappées par la crise économique et le chômage – de lancer un projet pilote de distribution des bons de repas gratuits. Du moment que le budget de l'éducation a été réduit de 60 pour cent, le projet est dépendant de la collaboration de l'église, des administrations communales et des entreprises privées.

A une époque où on aura plus besoin d'elle, la protection sociale est réduite suite aux coupes sombres de toutes les allocations sociales et la qualité des prestations sociales est constamment creusée. L'accès aux services sociaux

6. Loi 4046/2012 (FEK A'28/14-2-2012).

importants et aux biens publics a été aussi entraîné dans la compassion. Il est à remarquer que le programme d'ajustement économique de grande portée ne contient en effet aucun contrepoids contre le démantèlement de la protection sociale en terme de mesures spéciales qui aideraient surtout les groupes menacés à faire face aux effets combinés d'austérité et de crise. Bien au contraire, même les promoteurs des logements sociaux pour les travailleurs (OEK) et l'organisation grecque de bienfaisance des travailleurs (OEE) doivent, sur injonction expresse de la troïka, fermer et licencier leurs collaborateurs.<sup>7</sup> A part d'autres coupes inutiles et douloureuses, cette disposition déclenche une indignation particulière, parce que les deux organisations mettent à disposition des prestations sociales indispensables pour les travailleurs ayant des salaires bas et ne chargent pas du tout le budget national, car elles se financent par les contributions des employeurs et des employés.

La dégringolade rasante du standard moyen de vie de 2010 à 2011 et les dangers subséquents d'exclusion sociale ne sont pas accompagnés pour le moment de perspectives d'amélioration et de relance. D'un angle visuel social, la Grèce a une longue période devant elle pendant laquelle le standard de vie de la classe moyenne se dégradera de plus en plus et une bonne part de la population sera menacée par l'exclusion sociale (INE/GSEE 2011).

#### 4.3 L'éviction institutionnelle : l'attaque des institutions de droit du travail

Les « réformes » de grande portée du marché de l'emploi exécutées sur exigence expresse des créanciers de la Grèce durcissent sans doute les problèmes déjà existants et créent surtout des circonstances contrariantes aux syndicats. Avec toujours encore de nouvelles lois à la « réforme » du marché de l'emploi, des mesures permanentes, inappropriées, disproportionnées et socialement injustes ont été introduites lesquelles démontent de manière irréversible un système fonctionnel de relations employeurs-employés. Le système servait depuis des décennies à pourvoir par les conventions collectives et négociations tarifaires libres, à un standard minimum des conditions de travail pour tous les travailleurs. Avec les

nouvelles lois, l'accès aux institutions effectives et solides de droit du travail est rendu sérieusement difficile aux travailleurs à une période à laquelle ils en ont le plus besoin.

Des centaines de plusieurs lois de prescriptions du droit distribuées avec lesquelles les institutions importantes de droit du travail sont supprimées, sont le résultat de la pression impitoyable de la troïka depuis mai 2010. La principale direction de poussée de ces lois est la limitation ou la suppression des conventions collectives dans certains secteurs ainsi que l'empêchement de négociations tarifaires libres. Les restrictions légales pour les accords tarifaires empêchent la fixation des salaires et des conditions de travail par des négociations tarifaires libres. L'introduction légale des traitements en dessous du salaire minimum surtout pour des groupes menacés comme la jeunesse et les chômeurs de longue durée était déjà une violation du soi-disant Accord tarifaire général national (NGCLA) avec lequel le salaire minimum national et le standard minimum des conditions de travail avaient été fixés. La loi récemment votée 4046/2012 portait pourtant l'estocade aux acquis de droit du travail négociés de NGCLA avec la suppression du salaire minimum et du principe de l'effet rétroactif des conventions collectives sectorielles arrivées à terme (voir aussi 4.2.1).

Les dispositions légales signifient entre autre un va-et-vient de la hiérarchie lors des accords tarifaires parce qu'elles permettent des règles d'exception et réduisent les rémunérations pour les heures supplémentaires ce qui représente une violation des tarifs collectifs. Les licenciements ont été facilités et faits moins chers pour les employeurs en ce sens que le seuil des licenciements massifs a été supprimé de même que les paiements des indemnités et les délais de protection contre licenciement ont été réduits.

Avec d'autres dispositions (loi 4024/2011) récemment votées, le principe de l'avantage de droit du travail qui protège et la primauté des accords au niveau de l'entreprise sur les conventions collectives sectorielles ont été aussi abandonnés. En outre, avec cette loi, le principe du domaine élargi de validité des accords tarifaires et au fond la convention collective de façon générale ont été supprimés en ce sens que pour tous les services publics une seule grille des salaires et traitements a été introduite. Avec une mesure extrêmement controversée, le système d'une « réserve de main d'œuvre » a été créé pour rendre possible les licenciements massifs de milliers de travailleurs du service public et du secteur public élargi.

7. Loi 4046/2011 (FEK A'28/14-2-2012) sur la suppression de l'organisation de bienfaisance des travailleurs (OEE) et du promoteur des logements sociaux pour les travailleurs (OEK) dans le sous-paragraphe « Ajustement des coûts additionnels des salaires ».



D'autres prescriptions (loi 4024/2011) sont en contradiction ouverte à la structure et à l'esprit du travail des syndicats ainsi qu'au droit des travailleurs à une représentation collective par des personnes librement et démocratiquement élues. Cette législation essentiellement antisyndicale élargit le droit de négociation et de conclusion des accords au niveau de l'entreprise par des « associations de personnes » obscures et non élues, ce qui représente une sape absolue de la représentation collective. Les employeurs avec dix à 40 salariés ont de facto le droit de constituer une « association de personnes » et de signer un accord de travail valide. Ils peuvent unilatéralement ou de concert transformer les contrats de travail à temps plein en contrats à temps partiel ou basés sur des heures de travail réduites- la pire forme d'emploi flexible.

Les travailleurs n'ont même plus le droit de faire appel aux instances de conciliation et de médiation. La compétence de l'office grec de conciliation OMED a été limitée au règlement des conflits de salaires et traitements. En plus, les travailleurs n'ont aucun droit souverain de faire appel à l'OMED. Depuis février 2012, le consentement de l'employeur est indispensable.

L'affaiblissement des institutions de droit du travail par la législation conduit à une incertitude profonde et à une insécurité sur le marché de l'emploi. Avec la dure récession et le chômage élevé, les demandeurs d'emploi sont plus dangereusement et plus facilement enclins, à accepter des postes de travail qui ne correspondent même pas au standard minimum et/ou à s'engager dans des relations d'emploi extrêmement flexibles. Les données présentées par l'autorité publique grecque de supervision des métiers (SEPE 2011) révèlent la tendance inquiétante aux relations de travail précaires qui s'était étendue sur le marché de l'emploi en 2011 et conduisit à une baisse des salaires de 38 pour cent. Une hausse vertigineuse de 4000 pour cent, 40 fois plus élevée que 2010 est particulièrement à afficher par les contrats de travail basés sur des heures introduits unilatéralement par les employeurs.

L'institution du dialogue social a été durement frappée dans cette crise. Son potentiel de formation de consensus a été ignoré à un moment où on en avait besoin le plus urgemment. Sans tenir compte de leur dureté, de leur domaine de validité et de leurs effets, toutes ces mesures sans la moindre consultation sensée antérieure avec les partenaires sociaux ont été insérées dans la législation

grecque. Quelques renvois à un dialogue social et consultations dans des memoranda après coup sont invoqués et feints : les mesures de la troïka sont explicites et sont d'entrée fermes et les engagements du gouvernement grec font foi. Comme prévu, la réduction du salaire minimum commença alors même contre la volonté commune des partenaires sociaux<sup>8</sup> qui étaient d'accord de respecter les accords tarifaires généraux et de sauvegarder le règlement de l'effet ultérieur des conventions collectives. Au lieu d'introduire des mesures basées sur des données et expériences exactes, on a prescrit à la Grèce l'application mécanique d'un modèle comme remède qui constamment n'atteint pas sa cible et déclenche une opposition large du côté des citoyens.

Cet enchaînement ténébreux d'interventions de l'état dans les relations industrielles n'est pas encore achevé. Cela illustre pourtant les effets dommageables et permanents du programme d'ajustement économique qui a été introduit sous le prétexte de renforcer la compétitivité de la Grèce mais qui a poussé le pays, avec preuve, dans une récession profonde en détruisant le cadre de ses relations institutionnelles de travail et en désintégrant sa structure sociale.

La GSEE a déposé une liste complète des mesures et leurs effets en plusieurs textes aux bureaux compétents de l'organisation internationale du travail (BIT) car certaines mesures ne respectent pas l'essentiel des normes du travail qui ont été signées par la Grèce aussi. Y compris la convention 87 sur la liberté d'association, l'accord 98 sur le droit d'association et le droit de négociations collectives et finalement l'accord 154 sur l'exigence des négociations collectives.

## 5. A contre-courant : les défis pour les syndicats

Cet aperçu ténébreux n'est certes pas complet mais rend suffisamment concret les effets ultérieurs et dommageables de la crise sur les travailleurs. Sur le marché grec de l'emploi, des changements sans précédent et indiscutables d'une manière ou d'une autre ont été introduits lesquels semblent être détachés de la réalité grecque et c'est la raison pour laquelle, entre autres, les séquelles

8. Lettre des trois associations des employeurs et de GSEE au ministre-président Loukas Papademos (3.2.2012, Athènes).

et les effets réels des réformes dûment nécessaires rétrécissent (BIT 2011). Les suites pour les syndicats sont graves parce que ces changements affaiblissent leurs rôles institutionnels et leurs statuts à tous les niveaux en ce sens qu'ils limitent leur pouvoir de négociation ainsi que les instruments institutionnels et les mesures de protection de base. Ils minent le travail des organisations syndicales et s'attaquent à la cohésion de la représentation collective. En outre, les travailleurs et les syndicats se retrouvent sur un marché de l'emploi fragmenté et marqué par des relations d'emploi précaires et flexibles dans une lutte inégale contre l'employeur dont les droits ont été excessivement renforcés. Il s'ensuit de sérieux défis pour les syndicats qui s'opposent à leur éviction globale et doivent en même temps s'engager pour la protection des droits des travailleurs face aux séquelles économiques et sociales combinées de la crise et de la politique d'austérité.

Depuis le début de la crise, les syndicats grecs sont en difficultés croissantes toujours en première ligne de front dans la lutte pour la protection des droits et revenus des travailleurs ainsi que des institutions de droit du travail. Comme des reculs sociaux à long terme menacent et un scénario de faillite se dessine sous la pression étouffante de la troïka, les syndicats en ont appelés à une série de grèves générales pour résister contre la dure politique d'austérité et la suppression des institutions de droit du travail. La GSEE s'était souciee de maintenir le dialogue social et l'institution du partenariat social en ce sens qu'elle continuait le dialogue avec les associations des employeurs et avec elles et ce malgré tous les désagréments, a conclu en 2010 une convention collective générale nationale valable pour deux ans. Les syndicats grecs ont activement participé aux débats anticrises et aux actions aux niveaux européen et international et ont obtenu du soutien et des actes impressionnants de solidarité. Ils sont bien conscients de la situation critique du pays mais accordent comme auparavant la plus haute importance à la justice sociale pour surmonter la crise et se disent que cette crise ne justifie pas de causer un tel dommage irréparable aux institutions et aux travailleurs qui ne portent aucune responsabilité dans cette crise et les faiblesses politiques latentes du pays. Les travailleurs ont déjà fait un très grand sacrifice et maintenant ont un droit que les charges soient réparties équitablement et justement et que leurs sacrifices conduisent aux solutions et non plus à un autre mouvement descendant de la spirale.


Au lieu de cette politique d'austérité dure et insensée qui paralyse le pays et ses personnes, des programmes économiquement porteurs et socialement acceptables sont nécessaires. Cela suppose qu'un cocktail de mesures se base sur les investissements, la croissance et l'emploi de même qu'un partage des charges socialement équitables. La reconstruction de l'économie grecque devrait avoir la priorité sur la satisfaction des spéculateurs financiers avec leurs affaires de crédits hautement risquées. A la recherche de solutions socialement acceptables, un cadre doit urgemment être créé pour le dialogue social.

## 6. Remarque finale

La Grèce devait mettre en application dans une période très courte sans précédent et un contexte international difficile, des mesures d'ajustements financiers et structurels d'un volume n'ayant encore jamais existé. Comme c'est indiqué dans cet article les séquelles de ce processus étaient extrêmement préjudiciables à l'économie et avaient toutes les séquelles négatives prononcées avec les thèmes liées à l'emploi et à la situation sociale du pays. La cohésion sociale était soumise à une grande épreuve. Loin de là et d'agir réellement contre les problèmes, les mesures d'ajustement exigées impitoyablement au nom de la compétitivité et de la consolidation du budget contraignent la Grèce à aller toujours plus vite en direction d'un écroulement économique et social.

Les vérifications régulières par le FMI et la Commission européenne sont une pièce justificative de l'échec total du programme d'ajustement sur toutes les données d'objectifs et indices de références. Les fautes sont vaquement imputées aux facteurs comme «la résistance institutionnelle» et «la lassitude des réformes» en Grèce sans la moindre remise en question de prendre en considération la philosophie et la composition du programme. En outre, une autre stratégie pour venir à bout de la crise est d'entrée exclue, ce qui suscite la question pourquoi on tient dogmatiquement à un cocktail de mesures qui a, avec preuve, à tout point de vue échoué et en plus causé tant de misère économique et souffrance humaine.

En ce qui concerne le déclin des droits des travailleurs, la Grèce semble être utilisée comme le laboratoire pilote pour l'extirpation des institutions de droit du travail. Pendant que la punition continuelle des travailleurs grecs



doit faire un exemple dans d'autres pays de l'UE, une spirale descendante est enclenchée dans toute l'Europe pour reculer le modèle social européen et les institutions qui y sont liées. Le projet d'orientation et de stabilité conduit l'UE à l'application générale d'un remède avec des effets secondaires dévastateurs qui est d'abord essayé sur la Grèce : orientation par une politique d'austérité dure et une récession dans laquelle les salaires et les acquis sociaux comme des instruments principaux de l'ajustement sont les souffre-douleurs où les facteurs qui conduisirent vraiment à la crise sont totalement ignorés.

Le but de ces mesures de sauvetage n'est pas le sauvetage de la Grèce mais plutôt la préservation des banques des séquelles de leurs propres pratiques de crédits irresponsables. La crise grecque est sans doute aussi imputable aux faiblesses de la politique intérieure de la Grèce. Elle a d'abord été incontrôlable à cause de l'enclin destructif des capitaux financiers à la maximisation des profits par le pari sur la dette publique et l'incapacité de l'UE d'y trouver une réponse concluante.

Finalement, nous devons nous en découdre avec un système truffé de lacunes : le nouveau capitalisme financier. Dans ce tournant extrêmement critique de son histoire d'après-guerre, l'Europe doit efficacement agir contre le borbier des spéculations financières. L'avenir et la stabilité de l'euro zone ne doivent pas être à la merci des marchés financiers déréglés.



## Bibliographie

- Bordo, M./Schwartz, A.** (2000): Measuring real economic effects of bailouts: historical perspectives on how countries in financial distress have fared with and without bailouts. *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, Année. 53, cahier 1, décembre 2000: 81–167; <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0167223101000288> (proclamé le 29.2.2012).
- Easterly, W.** (2002): What did Structural Adjustment Adjust? The Association of Policies and Growth with Repeated IMF and World Bank Adjustment Loans. Working Papers 11. Center for Global Development.
- EEAG** (2011): The EEAG Report on the European Economy, « Greece », dans: *CESifo*, München: 97–125.
- EL.STAT** (2012a) (Office grec de la statistique): Indice des opérations dans le commerce en détail, novembre 2011 (publié le 31.01.2012).
- EL.STAT** (2012b) (Office grec de la statistique): Indice de la production industrielle, décembre 2011 (publié le 09.02.2012).
- EL.STAT** (2012c) (Office grec de la statistique): Comptabilité générale trimestrielle de l'économie, 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 (publié le 14.2.2012).
- Commission européenne** (2011): 705 définitif. Bruxelles, 26.10.2011: 5.
- Commission européenne** (2010): The Economic Adjustment Programme for Greece, *European Economy Occasional Papers* 61: Brüssel.
- Commission européenne** (2011): The Economic Adjustment Programme for Greece., Fourth Review, *European Economy Occasional Papers* 82. Spring.
- Eurostat** (2012): Le danger de pauvreté et de l'exclusion sociale dans UE27. Information de la presse du 8.2.2012; [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/3-08022012-AP/DE/3-08022012-AP-DE.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-08022012-AP/DE/3-08022012-AP-DE.PDF) (proclamé le 29.2.2012).
- Featherstone, K.** (2011): The JCMS Annual Lecture: The Greek Sovereign Debt Crisis and EMU: A Failing State in a Skewed Regime, dans: *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49: 193–217.
- Fotiadis, A.** (2012): Greeks Discover the Politics of Poverty, dans: *IPSNEWS.net* (21.2.2012); <http://ipsnews.net/newsT-VE.asp?idnews=106789> (proclamé le 29.2.2012).
- Parlement grec – Commission pour les affaires sociales** (2012): information par le ministre du travail et de la sécurité sociale George Koutroumanis le 1.1.2012; <http://www.hellenicparliament.gr/Vouli-ton-Ellinon/ToKtiro/Fotografiko-Archeio/#fb22a027-3c1e-4bad-b19f-7999077ecc25> (proclamé le 29.2.2012).
- BIT – Bureau International du Travail** (2011): Report on the High Level Mission to Greece, Athen, 19.–23. September.
- INE / GSEE – Labour Institute of the Greek General Confederation of Labour** (2011): Annual Report on Greek Economy and Employment (September): Athen.
- IMF** (2011): Greece: Fifth Review under the Stand-By Arrangement, IMF Country Report No. 11/351, décembre.
- Korge, J./Batzoglou, F.** (2012): Elend in Griechenland: Athens neue Arme kommen aus der Mittelschicht, dans: *SPIEGEL online* (9.2.2012); <http://www.spiegel.de/politik/ausland/0,1518,814383,00.html> (proclamé le 29.2.2012).
- Matsaganis, M./Leventi, Ch.** (2011): The distributional impact of the crisis in Greece No 1124, DEOS Working Papers, Athens University of Economics and Business.
- Mitsopoulos, M./Pelagidis T.** (2006): *Analysis of the Greek Economy: Rent-Seeking and the Reforms*, Papazisis: Athen.
- (2010): *Explaining the Greek Crisis: From Boom to Bust*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Przeworski, A./Vreeland, J.R.** (2000): The Effect of IMF Programs on Economic Growth, en: *Journal of Development Economics* 62: 85–421.
- Reuters** (2012): Analysis. Greece heads for record books as economy slumps, en: *Reuters* (15.2.2012); <http://www.reuters.com/article/2012/02/15/us-economy-greece-comparisons-idUSTRE81E09W20120215> (proclamé le 29.2.2012).
- Roubini, N.** (2011): Four Options to Address the Eurozone's Stock and Flow Imbalances: The Rising Risk of a Disorderly Break-Up, RGE; <http://www.roubini.com/analysis/165338> (proclamé le 29.2.2012).
- SBA** (2011): Fact Sheet Greece 2010/2011. European Commission. DG Enterprise and Industry, April: 56–61.
- SEPE – Staatliche Gewerbeaufsichtsbehörde** (2011): Pressemitteilung zur Entwicklung bei den Beschäftigungsverhältnissen in den ersten neun Monaten 2011.
- Stiglitz, J.** (2000): « What I Learned at the World Economic Crisis », dans: *New Republic*. (17.4.2000): 12–17.
- (2002): *Globalization and Its Discontents*, W.W. Norton & Company: New York



### Sur l'auteurs

**Zoe Lanara** dirige le département Relations internationales de l'association centrale grecque des syndicats GSEE.

### Impression

Fondation Friedrich Ebert | Département Europe Centrale et de l'Est  
Hiroshimastr. 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable:  
Jörg Bergstermann, Coordinateur des programmes du syndicat  
en Europe et Amérique du Nord

Tél.: ++49-30-269-35-7744 | Fax: ++49-30-269-35-9250  
<http://www.fes.de/international/moe>

Commandes/Contact:  
[info.moe@fes.de](mailto:info.moe@fes.de)

Les points de vue exprimés dans cette publication ne sont pas nécessairement celles de la Fondation Friedrich Ebert.

Cette publication a été imprimée sur du papier de l'exploitation forestière durable.



ISBN 978-3-86498-190-6